

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 8

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE DIX-SEPT JUILLET

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : le 10/07/2017

Présents : VALOIS Christophe, EYDOUX Guy, ROUSSIN Françoise, ROUSSIN Jean-Marie, SERRES Olivier, SERVES Paul.

Excusés : LAMBEAUX Brice (pouvoir donné à SERRES Olivier)

Ouverture de la séance à 18h30.

Approbation du compte-rendu du CM du 12 juin 2017 à l'unanimité.

EMPLOYES COMMUNAUX

Le Centre de Gestion 26 a fait des propositions d'avancement de grade qui pour la plupart des employés de la commune n'ont pas évolué (si ce n'est l'évolution d'échelon) depuis plus de 10 ans voire plus pour certains d'entre eux. Le Maire informe qu'elle émet un avis favorable à cet avancement en expliquant les raisons. Les élus acceptent à l'unanimité cet avancement de grade pour tous les employés.

CAPTAGES PRIORITAIRES GRAND GRANGE

Dans le cadre du marché pour étude du bassin d'alimentation des captages, l'appel d'offre, clos le 30 juin dernier, a mis en concurrence 2 bureaux d'études sur 4. La Commission après ouverture des plis du bureau IDEES-EAUX et du bureau GEO+ ENV. ont fait ressortir des critères techniques similaires (hormis une modélisation par le 2^e bureau) (20% de la note), des délais d'exécution équivalents, environ 10-11 mois (20% de la note), quant au prix (60% de la note), il s'avère plus élevé pour le 2^e bureau dû à la modélisation mais aussi à des prestations plus élevées et l'intervention de 3 sous-traitances. Après avis de la Commission, les élus se prononcent à 8 voix pour le bureau IDEES-EAUX.

S.I.L.

Madame le Maire informe les élus de l'avancement du dossier, de l'affinage du chiffrage au vu de 2 propositions commerciales, de la possibilité de recevoir une subvention, ainsi que la partie esthétique des mâts et des lames, tenant compte aussi de la Charte départementale. Un point doit être à nouveau fait avec les entreprises locales.

INDEMNITES DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Comme chaque année, le Maire explique que la commune peut solliciter le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Par cette sollicitation, la commune accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, attribuée à Madame FAURE, ainsi que d'accorder une indemnité de confection de documents budgétaires pour un montant de 45,73€. Accepté par les élus.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole : points exposés suite au dernier Conseil d'Ecole :

- Effectif 2017/2018 : 36 élèves
- Convention avec Rousset les vignes datant de 2001 : les enfants de Rousset ont leur école à St-Pantaléon. Volonté de réactualiser cette convention. -
- réforme des rythmes scolaires : il a été convenu que les horaires actuels seront reconduits pour l'année 2017/2018 ; qu'un sondage sera fait auprès des parents d'élèves avant le 1^{er} Conseil d'Ecole pour connaître leur avis sur la question de la semaine des 4j ou 4j½ pour un changement éventuel à la rentrée 2018/2019.
- proposition de demande d'entrée dans le dispositif EMALA (Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique). Le Maire expose les buts de ce dispositif de moments de regroupements d'écoles en milieu rural. Une participation des mairies est demandée à hauteur de 10€ par élève. Les élus souhaitent en reparler après que la Commission ait eu un nouvel entretien avec la directrice d'école.

SDIS : Pour la mise en place d'un service de sécurité lors du tir du feu d'artifice, le SDIS demande 176€ (175€ en 2016). La commune a la possibilité de demander la gratuité de cet acte une fois par an. La demande sera faite.

Centre médico-social de Pierrelatte : lors d'un précédent Conseil il était question du renouvellement d'un ordinateur. La participation de la commune sera à hauteur de 0.20€ par élève, soit 6.20€. Les élus acceptent.

PCS et DICRIM : ces 2 documents, liés à l'organisation de mise en sécurité en cas d'événements majeurs sur la commune, ont été mis à jour suite à un départ et un décès parmi les conseillers municipaux. Un point a été soulevé : la fermeture de la caserne et son implication en termes de moyen technique et humain, à voir comment cela avait été conditionné dans les 2 documents. La mise à jour sera à approuver au prochain Conseil.

Séance levée à 19h50